

350 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés au cours de l'année scolaire 2015-2016, huit sur dix en milieu ordinaire et deux sur dix dans un établissement spécialisé. Le mode de scolarisation et le parcours scolaire de l'élève sont très liés à la nature du trouble.

À LA RENTRÉE 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés : près de huit sur dix en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré), et deux sur dix dans un établissement hospitalier ou médico-social (*tableau 11.1*).

En milieu ordinaire, 70 % des élèves suivent une scolarisation individuelle et 30 % fréquentent une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) (*figure 11.1*).

Les élèves connaissant des difficultés scolaires significatives sont scolarisés en ULIS : dans le second degré, 45 % d'entre eux ont un niveau correspondant au premier degré. C'est également le cas de 85 % de ceux qui fréquentent un établissement spécialisé.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (*tableau 11.2*). En 2015-2016, 43 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré présentent des troubles intellectuels et cognitifs (69 000 élèves), et 36 % dans le second degré (42 700 élèves). Ces élèves ont plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire et sont donc plus souvent en ULIS (55 %) qu'en classe ordinaire (45 %). Ils sont majoritaires également (46 %) dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Le suivi des parcours des jeunes en situation de handicap nés en 2005 permet de faire le point sur leur scolarisation à l'âge de 10 ans. À cet âge, 22 % sont « à l'heure » et entrent en CM2, 23 % abordent le CM1 avec un an de retard, 38 % sont scolarisés en ULIS premier degré (ex-CLIS). Ces proportions varient fortement selon la déficience. Ainsi, à 10 ans, 60 % des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs sont scolarisés en ULIS premier degré, mais seuls 12 % des déficients visuels (*figure 11.3*).

À l'opposé, 61 % de ces derniers, 53 % de ceux présentant un trouble moteur ainsi que 46 % présentant un trouble viscéral n'ont pas de retard dans leur scolarité à 10 ans ce qui est le cas de seulement 8 % des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs.

Entre ces deux groupes de troubles, se situent les élèves présentant un trouble du langage et de la parole. Un tiers atteint le CM2 à l'âge attendu. Toutefois, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages, souvent ces élèves ont pu connaître un redoublement antérieurement à la détection du trouble. Ainsi, à 10 ans, 40 % d'entre eux sont en CM1, en retard d'un an.

14 % des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais c'est le cas de plus du quart des enfants présentant des troubles associés et d'un déficient auditif sur cinq. ■

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) mise en place au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) statue sur les différentes mesures de « compensation » destinées à favoriser l'insertion sociale de la personne handicapée. Elle se prononce également sur l'orientation du jeune entre un enseignement dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), un enseignement personnalisé au sein d'un dispositif collectif (unité localisée pour l'inclusion scolaire – ULIS) quand la scolarisation individuelle n'est pas adaptée à ses besoins ou pour une prise en charge globale – scolaire, éducative et thérapeutique – au sein d'un établissement hospitalier ou médico-social (établissement spécialisé) quand la scolarisation en milieu ordinaire est incompatible avec son état de santé. Cette prise en charge peut dans certains cas s'accompagner d'une insertion scolaire partielle.

La scolarisation des élèves en situation de handicap

11.1 – Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement ¹	Scolarisation en milieu ordinaire					Établissements spécialisés ³		
	Classe ordinaire			ULIS ²	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Total	dont EREA	dont Segpa					
Premier degré	111 682			48 361	160 043	5 546	61 615	67 161
Préélémentaire	31 299			6 914	38 213	2 457	21 173	23 630
Élémentaire	80 383			41 447	121 830	3 089	40 442	43 531
Second degré	82 875	2 313	16 269	36 060	118 935	2 299	6 754	9 053
Premier cycle	62 596	1 093	16 269	15 794	78 390	1 464	5 347	6 811
Second cycle	19 663	1 204		4 130	23 793	835	1 407	2 242
Autre niveau ⁴	616	16		16 136	16 752			
Niveau indéterminé⁵						295	3 205	3 500
Total	194 557	2 313	16 269	84 421	278 978	8 140	71 574	79 714

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Tous types d'établissements confondus.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

11.2 – Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

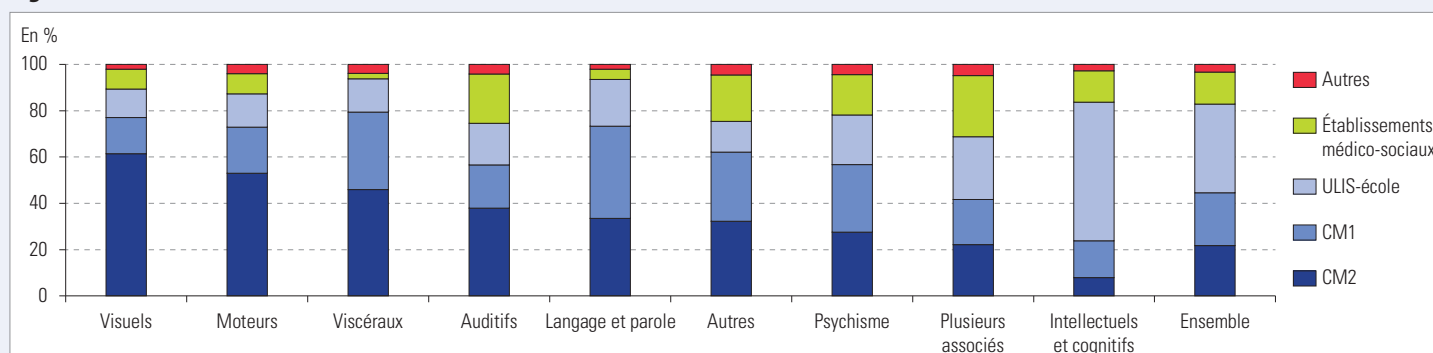
Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés ²		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage ou de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap ¹						51	1 126	1 177
Total	111 682	48 361	82 875	36 060	278 978	8 140	71 574	79 714

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

11.3 – Situation scolaire à dix ans selon la nature du trouble



Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.